Le Sud-Ouest
Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 15 janvier 2024 à 19 h 815, rue Bel-Air, salle 02-101

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

Craig Sauvé, conseiller de ville

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Benoit Glorieux, directeur d'arrondissement par délégation
Mme Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement
M. Christian Bissonnette, directeur – Travaux publics
M. Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine
Mme Daphné Claude, secrétaire-recherchiste

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 06.

10.01

CA24 22 0001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 janvier 2024

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.02

CA24 22 0002

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 décembre 2023, à 19 h

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 décembre 2023, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.03

Période de commentaires des élus

Le maire Dorais aborde les points suivants :

Ouverture des pistes de ski de fond et des patinoires
Déneigement en cours
Projets à venir en 2024 : lutte à la crise du logement, poursuite du PALTÉ et dévoilement du PLD

La conseillère Sigouin aborde les points suivants :

Parc Angrignon
Fêtes hivernales extérieures
Nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme
Boîtes bébés

Le conseiller Vaillancourt aborde les points suivants :

Achat d'équipement pour l'entretien du Corridor écologique du grand Sud-Ouest
Financement des programmes de prévention
Jeux du Sud-Ouest

La conseillère Li aborde le point suivant :

Programme Accès-Loisirs
Annonces

10.04

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 533, avenue Ash (dossier en 40.01)

Aucun commentaire.

10.05

Période de commentaires du public - Demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'immeuble situé au 220, rue Peel, local 552 (dossier en 40.02)

Aucun commentaire.

10.06

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.07

CA24 22

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 34, le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Yves Lafortune	Stationnement sur rue dans Griffintown
Pierre St-Cyr	Projet UTILE
Shaun Fawcett	Projet UTILE
Alex Power	Projet UTILE
Galiya Mukhtarova	Projet UTILE
Matthieu Lizotte	Projet UTILE
Paola Perez	Projet UTILE

Shelley Kerr Sécurité rue Beaulieu

La période de questions prend fin à 20 h 09.

10.08

Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui étaient inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de décembre.

10.09

CA24 22 0003

Motion soulignant le Mois de l'histoire des Noirs du Québec

Considérant que le Sud-Ouest a, en 2017, signé la Déclaration sur la diversité visant à reconnaître et à valoriser l'apport de chaque citoyen avec l'intention de créer et de promouvoir les liens avec leurs voisins;

Considérant l'importance des communautés noires dans l'histoire et le développement de la métropole tant au plan culturel, social, sportif et économique;

Considérant l'apport des communautés noires à l'essor et au dynamisme du Sud-Ouest, la communauté noire de la Petite-Bourgogne ayant notamment joué un rôle fondamental dans la naissance et l'évolution du jazz;

Considérant que le Mois de l'histoire des Noirs permet de rapprocher les Montréalaises et les Montréalais de tous horizons;

Considérant que les valeurs véhiculées par le Mois de l'histoire des Noirs rejoignent les valeurs de cohabitation, d'intégration, de mixité sociale et de sensibilisation au vivre-ensemble tel qu'édicté dans le Plan d'action de développement social 2016-2020;

Considérant les efforts du Sud-Ouest pour soutenir la communauté noire notamment avec la construction à venir d'un nouveau centre communautaire, incluant du logement abordable, un projet rendu possible depuis la récente acquisition par la Ville de Montréal du terrain vacant au coin des rues Coursol et Canning, dans la Petite-Bourgogne, où se trouvait le Negro Community Centre (NCC);

Considérant notre devoir de mémoire, le Mois de l'histoire des Noirs occupant février pour reconnaître et célébrer l'importance des communautés noires à notre communauté.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li, Anne-Marie Sigouin et Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que le Sud-Ouest reconnaisse l'importance des différentes communautés noires et leur apport à la collectivité;

Que le conseil d'arrondissement convie la population du Sud-Ouest et de Montréal à participer à ce 33e Mois de l'histoire des Noirs;

Que le conseil d'arrondissement invite la population à saisir toutes les opportunités pour favoriser les échanges et les rapprochements interculturels entre citoyennes et citoyens de tous âges, dans le respect des mesures sanitaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.10

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.

CA24 22 0004

Accorder un contrat à Kubota Montréal pour l'achat d'équipement électrique, pour l'entretien du Corridor écologique du grand Sud-Ouest, au montant de 99 949,63 $, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 99 949,63 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) - Demande de prix 212360 - 1 soumissionnaire

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accorder à Kubota Montréal, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour l'achat d'équipement électrique, pour l'entretien du Corridor écologique du grand Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 99 949,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de la demande de prix 212360 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.01 1238532007

CA24 22 0005

Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 309 649 $ pour l'année 2024 et 309 649 $ pour l'année 2025 à quatre organismes, dans le cadre du programme Prévention Montréal Axe 2 / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 309 649 $ pour l'année 2024 et 309 649 $ pour l'année 2025 aux organismes ci-après désignés pour le programme Prévention Montréal Axe 2;

Organisme	**Projets**	**Montant 2024**	**Montant 2025**
Les YMCA du Québec	Zone jeunesse - prévention par le sport	22 000 $	22 000 $
Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc.	Programme concerté d'accompagnement jeunesse	28 000 $	28 000 $
La Maison Benoît Labre	Cohabitation harmonieuse	80 000 $	80 000 $
Prévention Sud-Ouest	BUMP - Projet de médiation urbaine	179 649 $	179 649 $

D'approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.02 1236008004

CA24 22 0006

Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 232 212 $ à 11 organismes, dans le cadre de l'édition 2024 et 2025 du programme Prévention Montréal - Axe 1 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 232 212 $, aux organismes ci-après désignés:

Organismes	Projets	Montant recommandé 2024	Montant recommandé 2025
Amitié Soleil inc.	Une transition vers la maternelle (parents/enfants)	7 693 $	7 693 $
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	Intervenante communautaire scolaire	10 000 $	10 000 $
Le comité d'éducation aux adultes de de la Petite Bourgogne et de St-Henri	Club énergie - prévention des méfaits par les arts et le sport	12 307 $	12 307 $
Prévention Sud-Ouest	Griffintown	8 590 $	8 590 $
Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	IMF: intervenant.e.s de milieu pour les familles	15 009 $	15 009 $
Partageons l'espoir (Québec)	Partager des histoires, créer des liens : développement de compétences sociales par la lecture et la création musicale numérique	15 000 $	15 000 $
Famijeunes	Les BBQ d'été	22 996 $	0 $
Centre d'aide à la réussite et au développement C.A.R.D.	Tuteur(trice) supplémentaire pour le soutien et la persévérance scolaire	8 800 $	8 800 $
Opération jeunesse Ville-Émard / Côte St-Paul	Soutien Accompagnement et développement (SA Découverte)	9 000 $	9 000 $
Station Familles	MAMMA - MA Maison Mon Arrêt, Service de soutien à domicile (relevailles)	12 209 $	12 209 $
Les YMCA du Québec	C-Vert	6 000 $	6 000 $

D'approuver les projets de conventions de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par la ville-centre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.03 1235111010

CA24 22 0007

Autoriser une affectation de surplus maximale de 11 000 $ et octroyer une contribution financière de 11 000 $ pour l'année 2024 au Groupe de Recherche Appliquée en Macro-Écologie (GRAME), pour la poursuite du programme de subvention à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables et des couches lavables / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus de 11 000 $;

D'octroyer une contribution financière de 11 000 $, à Groupe de Recherche Appliquée en Macro-Écologie (GRAME), pour le programme de subvention à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables et des couches lavables;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
d
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.04 1235111011

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

CA24 22 0008

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de novembre 2023

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois de novembre 2023, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 $, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.01 1237279008

CA24 22 0009

Approuver la reconnaissance de l'organisme Club de Futsal de Montréal dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la reconnaissance de l'organisme Club de Futsal de Montréal, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.02 1236748011

CA24 22 0010

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 1 150 $ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 1 150 $, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Nom de l'organisme	**Projet**	**Montant**
École sportive Mundialito Canada	Pour appuyer l'organisation du voyage des trois enfants de M. Éric Nana, qui représenteront le Canada au Tournoi international MUNDIALITO (FIFA).	225 $
Centre des aînés de Pointe Saint-Charles	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël des Habitations Favard	100 $
Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM)	Pour le financement de chocolats qui seront distribués aux 1172 portes des habitations visées par les intervenants d'ACHIM	100 $

Centre de services scolaires de Montréal	Par l'octroi d'une contribution non récurrente de 500 $ issue du fonds pour la persévérance scolaire 2024, pour appuyer le projet visant à développer de saines habitudes de vie de l'école Jeanne-LeBer	500 $
Société d'histoire Saint-Paul-Émard	Pour l'achat de cinq (5) billets, dans le cadre du 10e anniversaire de la SHSPÉ qui aura lieu le dimanche 14 janvier 2024	225 $

D'autoriser une affectation de surplus de 1 150 $;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.03 1239386010

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

CA24 22 0011

Accorder une dérogation mineure autorisant un taux d'implantation au sol supérieur à 50 %, soit de 52,7 %, pour le bâtiment agrandi situé au 533, avenue Ash (lot 1 381 483 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 20 novembre 2023;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure autorisant un taux d'implantation supérieur au sol maximal prescrit, soit de 52,7 % pour le bâtiment agrandi situé au 533, avenue Ash (lot 1 381483 du cadastre du Québec), et ce, malgré l'article 49 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.01 1238208007

CA24 22 0012

Autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'usage café-terrasse rattaché à un usage restaurant situé au 220 rue Peel, local 552 (lot 6 250 873 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable avec conditions du comité consultatif d'urbanisme du 18 décembre 2023;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'usage café-terrasse rattaché à un usage restaurant situé au 220 rue Peel, local 552 (lot 6 250 873 du cadastre du Québec), et ce, malgré l'article 363 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest, aux conditions suivantes:

- L'emplacement du café-terrasse doit respecter le plan d'architecte soumis, soit être situé dans l'espace entre l'œuvre d'art de la placette et le restaurant;
- Ne pas excéder une superficie de 42 m^2;
- L'aménagement proposé ne doit pas nuire à l'appréciation de l'œuvre d'art prévue au centre de la placette, ainsi que l'utilisation et la circulation libre autour du piédestal de béton;
- Aucun mobilier fixe dans l'espace dédié au café-terrasse;
- L'aménagement proposé ne doit pas inclure de haut-parleur, d'affichage publicitaire, ni de parasol;
- Les heures d'opération doivent être entre 6 h 30 et 22 h, tous les jours de la semaine, à des fins de consommation d'aliments seulement. En dehors de ces heures prévues, l'occupation du café-terrasse est strictement interdite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.02 1235396001

CA24 22 0013

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant l'usage fermette pour le Bâtiment 7 situé au 1900, rue Le Ber (lot 5 722 704 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 18 décembre 2023;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant la présence d'une fermette pour le Bâtiment 7 situé au 1900, rue Le Ber (lot 5 722 704 du cadastre du Québec), selon les autorisations suivantes :

D'autoriser :
- l'usage fermette;
- un revêtement en polycarbonate double pour une serre;
- que les dépendances ne soient pas soumises à une approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014).

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.03 1238678013

CA24 22 0014

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - janvier 2024

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - janvier 2024.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons, non alcoolisées et alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - janvier 2024.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1º et 3º de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - janvier 2024.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe 8º de l'article 3), une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et les périodes identifiées dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.04 1239838007

CA24 22 0015

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 901, rue Lenoir (RCA Victor)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par GCK architectes, déposés et estampillés en date du 11 décembre 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 901, rue Lenoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.05 1238504024

CA24 22 0016

Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme, pour une durée de deux ans

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De nommer les personnes suivantes, à titre de membre régulier du comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat de deux ans, débutant le 16 janvier 2024 et se terminant le 15 janvier 2026 :

- Mme Émilie Julien;
- M. Thomas Mainville;
- M. Patrick Ouellet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
51.01 1238678015

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 20 h 17, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais Maire d'arrondissement	Sylvie Parent Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 février 2024.

Initiales Sylvie Parent